

MODALITES D'ADMISSION IRFASE

RENTREE SEPTEMBRE 2021

FORMATIONS

ASSISTANT SERVICE SOCIAL (DEASS)

EDUCATEUR SPECIALISE (DEES)

EDUCATEUR JEUNES ENFANTS (DEEJE)

Conformément à la réforme des formations en travail social de 2018, les modalités de sélection des formations préparant au DEASS – DEES – DEEJE -ont changé avec la suppression de l'épreuve écrite et l'entrée sur Parcoursup. (Arrêté du 22 aout 2018)

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/reforme-des-diplomes-en-travail-social/>

CONDITIONS REQUISES A L'INSCRIPTION

Les candidats l'entrée en formation préparant au DEASS – DEES – DEEJE doivent satisfaire aux prérequis suivants :

Etre titulaire soit :

- Du baccalauréat de l'enseignement du second degré ou équivalent
- De l'un des titres ou diplômes admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités,
- D'un diplôme d'Etat de travail social ou paramédical au moins de niveau 4,
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis, personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation

ADMISSIONS : 2 MODALITES SELON VOTRE SITUATION

1/ Parcoursup : 

Vous etes lycéen futurs bacheliers, néo-bacheliers, futur apprenti, étudiant en réorientation, jeune accompagné par la mission locale ou adulte en reprise d'études¹ (Parcours+) :

- Se préinscrire sur la Plateforme Parcoursup à partir du 20 janvier 2021 pour formuler vos vœux <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>
- Se renseigner sur les modalités d'admission sur notre site internet /www.irfase.fr.



Le candidat pourra formuler ses vœux pour la ou les filières choisie(s) en formation initiale ou dans le cadre de l'apprentissage.

Pour cela, il devra renseigner l'ensemble des PJ demandées par Parcoursup et s'acquitter des frais de sélection de 90 euros. Les frais d'admission seront mutualisés pour chaque filière.

L'examen de la candidature se fera sur étude de dossier et entretien si la situation sanitaire le permet²

Les candidats admis en apprentissage devront s'inscrire auprès de l'ADAFORSS et trouver un employeur pour entrer en formation. <https://www.adaforss.org/>

¹ Sous conditions d'éligibilité à Parcoursup et de financement de la Région

² En cas de situation sanitaire dégradée, l'examen des vœux se fera uniquement sur étude de dossier.

2/ Hors Parcoursup / auprès de l'IRFASE :

Vous êtes stagiaire de la formation professionnelle : salarié, adulte en reprise d'études avec un financement (CPF de transition, CPF ou autres), demandeur d'emploi³ :

- Vous devez candidater directement auprès de l'IRFASE et télécharger la fiche de candidature sur notre site internet <https://irfase.fr/> selon le calendrier du site.
Cf. Calendrier sur la fiche de candidature
- Vous devrez vous acquitter des frais de sélection de 90 euros.
- L'examen de la candidature se fera sur étude de dossier et entretien si la situation sanitaire le permet⁴

- Les dossiers sont à renvoyer jusqu'au 26 février 2021 et l'épreuve orale se déroulera à partir du 17 Mars 2021

Pour le 1/ et 2/ : Satisfaire aux modalités d'admission : Epreuves organisées par l'IRFASE

NB : Dans le cadre de l'individualisation des parcours, les candidats souhaitant faire une demande d'allègement de formation devront adresser une lettre de motivation à la coordination de la filière.

CONTACTS ADMISSIONS

Florence Gravier - florence.gravier@irfase.com

Aurelie Valenza - aurelie.valenza@irfase.com

Nadia ZBIDI - nadia.zbidi@irfase.com

³ *Demandeur d'emploi sous certaines conditions : financement Pole emploi ou autres financements

⁴ En cas de situation sanitaire dégradée, l'examen des vœux se fera uniquement sur étude de dossier.